

FICHES DE BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES SUR LES INSTRUMENTS POLITIQUES QUI FAVORISENT DES ENVIRONNEMENTS PROPICES AUX ENTREPRISES VERTES ET CIRCULAIRES

Le programme régional bruxellois en économie circulaire

BELGIQUE_

the
Switchers
• Policy Hub

 **switchmed**



 **Regional Activity Centre**
for Sustainable Consumption
and Production

ONU 
programme pour
l'environnement

 **Plan d'action pour**
la Méditerranée
Convention de
Barcelone

Le programme régional bruxellois en économie circulaire

FICHE D'INFORMATIONS SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

Le Programme régional en économie circulaire 2016 - 2020 (PREC), qui implique divers partenaires, est destiné à soutenir et à accélérer la transition vers un modèle d'économie circulaire. Le PREC a été adopté le 10 mars 2016 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

Il comprend 111 mesures dont le but est de transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques afin d'optimiser l'utilisation des ressources, de créer de nouveaux emplois et d'apporter de la valeur ajoutée à la population locale.

OBJECTIFS

Par le biais du Programme régional en économie circulaire (PREC), le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) souhaite promouvoir l'économie circulaire à l'échelle locale, en accord avec les besoins de ses citoyennes et citoyens (logement, commerces, emploi, transports, loisirs, etc.). Les objectifs généraux du PREC sont les suivants:

- 1 Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques.
- 2 Ancrer l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois
- 3 Contribuer à créer de l'emploi.

Les entreprises de la région sont au cœur du dispositif. Le PREC vise à les aider à réduire leurs coûts, à se développer, à innover, à s'engager et à amorcer leur transition vers une économie bas carbone et créatrice d'emplois locaux tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des Bruxellois.

Avec ce programme, la RBC souhaite aussi se positionner comme une région européenne particulièrement innovante et précurseur en matière de politique publique de soutien au développement de l'économie circulaire par une approche volontaire de gestion efficace des ressources ¹.

IMPORTANT POLITICAL GOALS



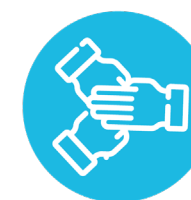
Increasing local production



Reducing transport of goods



Optimizing use of local resources especially land



Creating value and improving quality of life through job creation

FIGURE 1 Source : Brussels-Capital Region : Circular Economy Transition, rapport édité par le PNUE, 2018. Gil, S., Miller, K., Muñoz, E. Conseil mondial des données urbaines, PNUE, Nairobi, Kenya, p. 7

¹ Euro Cities: [Brussels Circular Economy Program](#)

ANTÉCÉDENTS



L'économie circulaire est, selon la définition du PREC : « Un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus ». Dans sa stratégie 2025 adoptée le 16 juin 2015, le Gouvernement de la RBC énonce l'objectif de redynamiser l'économie bruxelloise avec une vision prospective sur 10 ans. L'environnement est identifié comme ressource créatrice d'emplois dans le cadre du développement du PREC. Après plusieurs séminaires, groupes de travail et réunions publiques, le PREC a été adopté par le Gouvernement le 10 mars 2016.

MISE EN ŒUVRE



Le PREC est conçu comme un programme multipartite et est coordonné par les ministres et les organes administratifs régionaux : [Hub.brussels](#), l'Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise ; [Bruxelles Environnement](#), l'administration de l'environnement et de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale ; [Agence Bruxelles-Propreté](#), l'agence bruxelloise des déchets ; et [Innoviris](#), l'organisme administratif dont la mission est la promotion et le

soutien de l'innovation technologique. Un comité stratégique (ministres et autorités régionales), des comités de coordination et une coopération renforcée entre les autorités assurent le bon fonctionnement du programme et sa mise en œuvre.

Le PREC réunit plusieurs parties prenantes, dont 15 autorités locales, des comités consultatifs régionaux et 60 partenaires publics et privés.

Grâce à un processus de co-création innovant incluant des séminaires et des groupes de travail, 111 mesures ont été priorisées et développées. Celles-ci sont pilotées par les 60 partenaires, dont le travail est financé par le budget annuel du programme, soit 12,8 millions d'euros. Les 111 mesures sont réparties en quatre domaines stratégiques.

1 Mesures transversales : l'objectif est d'établir un cadre politique favorable, de fournir un soutien direct et indirect, de proposer des formations aux demandeurs d'emploi de ce secteur, de promouvoir l'innovation et de développer les marchés publics durables. Dans ce cadre, les actions de soutien financier comprennent : un appel à projets conjoint d'un million d'euros ciblant les entreprises circulaires et les nouveaux modèles économiques ; et la création d'un fonds en économie circulaire de 500 000 euros hébergé par [finance.brussels](#) pour financer

les entreprises qui adoptent les logiques et les modèles de l'économie circulaire.

- 2 Des mesures sectorielles dans la construction, la gestion des déchets, le commerce et l'alimentation, qui sont les secteurs qui représentent les défis les plus importants auxquels Bruxelles est confrontée et qui ont un impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de potentiel de création d'emplois. Parmi les mesures prises dans le secteur de la construction, on peut citer la création de [Baticrea](#), la Confédération Construction Bruxelles-Capitale, [Ecobuild.brussels](#) et l'incubateur [Greenbizz](#).
- 3 Les mesures territoriales qui intègrent l'économie circulaire localement. Elles comprennent le développement d'activités productives intégrées, diversifiées à l'échelle des quartiers ; l'aménagement fonctionnel des quartiers pour renforcer et développer les espaces économiques dans le contexte urbain.
- 4 Des mesures de gouvernance pour renforcer la coordination entre les administrations. L'action prioritaire en matière de gouvernance a consisté à créer un comité de pilotage en vue d'assurer un suivi stratégique et une évaluation régulière du PREC.

Ce dernier offre plusieurs instruments financiers pour soutenir les entreprises circulaires² : subventions, aides ou abattements fiscaux en fonction de la taille de l'entreprise. Le programme s'est également fixé comme objectif de sensibiliser les opérateurs économiques à l'économie circulaire par le biais de formations, de partage des meilleures pratiques et d'ateliers de sensibilisation. La formation au sein du PREC représente 16 mesures et implique 9 centres de formation. Elle comprend des offres de stages, des concours, des modules e-learning ainsi que d'autres outils, notamment pour la formation des formateurs et des enseignants l'enseignement supérieur, la formation des chefs d'entreprise et des cadres supérieurs, ainsi que la formation des futurs managers et employés.

Parmi les initiatives du programme, on peut citer :

- 1 [Research Brussels Circular Economy Transition](#) : une étude du potentiel économique et environnemental des flux de déchets pour la gestion des matériaux circulaires, financée par Innoviris;
- 2 Une [plateforme](#) qui a été créée pour identifier, prioriser et résoudre les obstacles techniques et administratifs qui entravent la transition vers l'économie circulaire;
- 3 Le programme "[Be Circular](#)", un

² [Be Circular, Be Brussels](#)

RESULTATS



appel à projets pour accompagner et soutenir les entreprises vers le développement de modèles commerciaux circulaires avec un budget annuel de 1,5 million d'euros .

- 4 “**Village Finance**”: qui offre des bourses d'études de 5 000€ aux indépendants (principalement) et aux TPE qui répondent aux critères de l'économie circulaire. Les bourses sont accordées grâce au soutien de Bruxelles Environnement.

Pour suivre l'évolution et les progrès de l'économie circulaire en Région de Bruxelles-Capitale, le PREC a mis au point un cadre avec des indicateurs d'économie circulaire répartis en trois catégories : les flux de ressources, la qualité de vie (axée principalement sur l'emploi) et les accélérateurs (leviers politiques pour une transition vers l'économie circulaire). Les indicateurs d'accélération sont ceux qui peuvent influencer à la fois la qualité de vie et l'impact sur l'environnement ³. Le PREC dispose d'un tableau de bord distinguant deux types d'indicateurs permettant d'assurer le suivi. D'une part, les indicateurs de réalisation, qui fournissent une évaluation quantitative, en se concentrant sur l'efficacité de l'exécution des activités. D'autre part, les indicateurs de résultats, qui visent à mesurer l'impact des activités réalisées et la qualité des résultats obtenus.

En 2016 et 2017, 281 demandes de financement ont été reçues et traitées dans le cadre de sept mesures du PREC. Parmi ces demandes, 139 projets ont été sélectionnés et soutenus financièrement à hauteur de 8,3 millions d'euros, au total.

Selon le rapport actualisé en février 2019⁴, suite à l'évaluation à mi-parcours du programme, le taux moyen de mise en œuvre des 111 mesures est de 45 % ; 1 432 personnes ont été formées et sensibilisées aux principes de l'économie circulaire, et les 78 événements et séminaires organisés par le PREC ont réuni 1 229 participants. En ce qui concerne la collaboration des différentes parties prenantes, 196 personnes de 91 organisations participent à la dynamique du programme et 49 nouvelles collaborations ont été lancées depuis 2016. Un total de 222 entrepreneurs ont été accompagnés en 2016 et 2017 sur la base de 13 mesures mises en œuvre par huit administrations.

Au total, 74 projets ont été soumis pour l'édition 2019 de **Be Circulaire** et 26 projets ont été sélectionnés, représentant un montant total de 1 959 611 euros de subventions. Au total, 122 projets ont été sélectionnés entre 2016 et 2019⁵. On estime que plus de 200 emplois ont été créés par le seul appel à projets Be Circular. Une première série de mesures est déjà

en cours, dont **Greenbizz**, un incubateur vert qui propose une infrastructure de 8 000 m2 aux start-up et les services dont elles ont besoin pour développer des projets circulaires. MODOLL 2.0 et **BRIC** ont été lancés pour développer des modules de formation à destination des travailleurs du secteur de la construction. Les autorités bruxelloises en matière d'urbanisme, de rénovation et de patrimoine ont intégré les principes de l'économie circulaire dans

leurs contrats de rénovation urbaine. Le projet de recherche **BRUCETRA** explore la manière dont les flux de déchets peuvent être gérés au mieux pour soutenir la transition vers l'économie circulaire. À l'échelle européenne, le programme a remporté le prix Eurocities en 2017 dans la catégorie innovation et il a été le lauréat du Prix régional de l'innovation en 2016.

ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

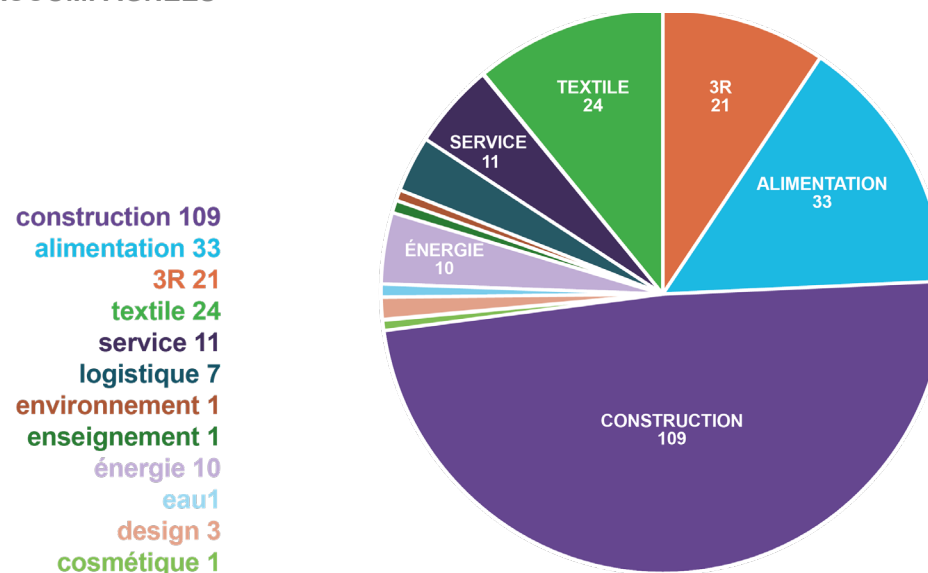


FIGURE 2 Source: Be circular be.brussels (2018). Programme Régional en Économie Circulaire Evaluation mi-parcours (2016-2017), pg.9.

³ Brussels Capital Region: [Circular Economy Transition](#)
⁴ Be Circular Be.Brussels: [Actualisation Du Programme](#)

⁵ Source: [Portugal.gov](#)

FACTEURS DE RÉUSSITE



Le facteur suivant a joué un rôle essentiel dans le succès du PREC : l'association d'approches ascendantes et descendantes. L'avantage est que, dès le départ, les mesures sont mises en œuvre et qu'elles garantissent un soutien et un financement du Gouvernement. Toutefois, travailler efficacement avec plusieurs administrations et de manière co-créative est un véritable défi. Il faut du temps pour mettre en place les structures adaptées et le bon état d'esprit, mais cet investissement initial en vaut la chandelle.

“L'association d'approches ascendantes et descendantes au sein du programme a été un facteur de réussite majeur. Les décideurs gouvernementaux possèdent la vision. Quant aux acteurs locaux et sectoriels, ils connaissent les besoins et la réalité du terrain.”

(Catherine Vanderstichelen, Head of department Economy in Transition, Brussels Capital region)

De plus, le déploiement de mesures transversales, sectorielles, territoriales et de gouvernance est très important. Cette approche intégrée est possible, car le PREC intègre différentes parties prenantes (les 111 mesures sont mises en œuvre par le biais d'une soixantaine de programmes pilotes qui impliquent deux ou trois partenaires par programme, tant publics que privés, ainsi que la Confédération Construction Bruxelles-Capitale).

Le cadre de collaboration du PREC favorise de nouvelles formes d'économies régionales collaboratives et sociales qui peuvent jouer un rôle important dans l'évolution des mentalités vers l'économie circulaire, non seulement parmi les parties prenantes du programme, mais aussi au sein de l'ensemble de la communauté. L'évaluation du programme, effectuée tous les 18 mois, représente un autre facteur de réussite. Elle permet une adaptation constante des mesures et un suivi des résultats.

CONSIDÉRATIONS INTÉRESSANTES POUR LA MÉDITERRANÉE



Engagement des différentes parties prenantes

La mise en œuvre et le succès des approches de l'économie circulaire par les entreprises nécessitent dès le départ la mobilisation et le soutien de nombreux acteurs. Des ateliers transversaux, des ateliers de co-création et des événements périodiques, tels que des rencontres annuelles, permettent d'établir de nouvelles collaborations entre les différents acteurs, de réfléchir aux résultats obtenus et de construire de nouvelles initiatives.

Évaluation continue

Il est important de mesurer et de contrôler régulièrement les effets de chaque initiative, après avoir défini des indicateurs de résultats et des indicateurs de performance clés (IPC) appropriés. Le PREC a été conçu comme une « stratégie vivante » dont le mécanisme permet de contester les résultats, de réviser les mesures et d'impliquer davantage de secteurs et de parties prenantes.

Cluster d'économie circulaire

Pour stimuler le développement de l'offre régionale et favoriser l'innovation, il est important de créer un espace permettant aux différents acteurs d'échanger des idées et de s'appuyer sur un réseau de soutien. [Circlemade](#), par exemple, est le réseau bruxellois des pionniers en économie circulaire. Constitué d'entreprises pionnières, d'institutions publiques et d'expert-es, il veille, informe, accompagne et mobilise pour stimuler l'innovation.

Soutien et formations

Afin de faciliter l'adoption de stratégies circulaires, il est nécessaire d'apporter un soutien pertinent aux acteurs économiques, mais aussi des outils, un accompagnement et des formations.

__RÉFÉRENCES

[Be circular be.brussels \(2016\). Programme Régional en économie circulaire 2016 – 2020 Mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues: Pour une économie régionale innovante.](#)

[Be circular be.brussels \(2018\). Programme Régional en Économie Circulaire Evaluation mi-parcours \(20162017\).](#)

[Be circular be.brussels.](#)

[Circlemade.brussels.](#)

[Circular Economy.brussels.](#)

[Gil, S., Miller, K., Muñoz, E., 2018. UN Environment Programme. Brussels Capital Region: Circular Economy Transition, Nairobi, Kenya.](#)

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du SCP/RAC et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.



Financé par l'Union européenne